

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

**Faculté de philosophie et lettres
Langues et littératures françaises et romanes**

LA FÉMINISATION

L'évolution du débat sur la féminisation des noms

VAN BELLE
Eun Jee

Travail réalisé dans le cadre du cours :
Grammaire descriptive II
(Roma-B-304)

ANNÉE ACADÉMIQUE 2007-2008

1. Introduction

Depuis quelques années, nous voyons des décrets, des lois en faveur d'une féminisation des noms. Les partis s'opposent, on assiste à une prise de conscience progressive de cette problématique. Nous allons tenter d'aborder ce débat sous un angle historique et de montrer les différentes évolutions et conscientisations relatives à ce débat.

Communelangua.com

2. L'Antiquité et le Moyen Âge

2.1 Les féminins de noms latins

La féminisation des noms a toujours existé. Même dans l'écriture latine, il existe pour beaucoup de substantifs latins masculins, une forme féminine, souvent en *-a*. De fait, la distribution du genre masculin ou du genre féminin pour les noms en français moderne vient du genre qu'ils avaient au départ en latin¹.

Dans la langue latine, l'attribution du genre masculin ou du genre féminin à certaines formes uniques relève de considérations sociales : « Pour les *personnes*, le sexe détermine le genre : *dominus, agricola, pater* sont masculins ; *puella, mater* sont féminins. »².

2.2 Des féminins dans les textes des XIIe et XIIIe siècles

Dès le XIIe siècle, apparaissent dans des manuscrits, pour plusieurs noms masculins, des formes féminines.

Dans un manuscrit datant du XIIIe siècle, *Le livre de la Taille de l'an 1296 et 1297*, on retrouve plusieurs formes féminines de noms : *boursiere, chapeliere, couturiere, cuisiniere, marchande, mareschale, taverniere,...*³

On retrouve des formes féminines pour de nombreux domaines : des noms de métiers, des titres, des charges. Mais souvent, ces dénominations féminines ne

¹ In Grevisse Maurice, *Le bon usage : Grammaire française*, Paris, Duculot, 1986, p.754.

² In Michel Jacques, *Grammaire de base du latin*, Paris, Presses universitaires de Bruxelles a.s.b.l., 1978, p. 28.

³ In Becquer Annie, Cerquiglini Bernard, Cholewka Nicole, Coutier Martine, Frécher Josette, Mathieu Marie-Josèphe, *Femme, j'écris ton nom ... : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française, 1999, p.10.

réfèrent pas à la charge ou à la fonction de la femme mais désignent l'épouse de l'homme qui assure la charge ou la fonction en question.

Ce fait perdurera jusqu'au XIXe siècle où les *avocates*, *banquières* et *colonelles* reçoivent un tel titre uniquement dans la mesure où elles sont épouses d'*avocats*, de *banquiers* et de *colonels*.⁴

2.3 Les formes féminines pour les statuts, fonctions, titres et charges

Le plus souvent, les titres sont sexués dès le départ. Nous avons des *baronnes*, des *duchesses*, des *princesses* et des *reines*. On retrouve également des *abesses*. La loi autorisait les femmes de l'époque à assurer un certain nombre de fonctions⁵. Elles étaient même autorisées à régner jusqu'à ce que soit instaurée la loi salique au début du XIVe siècle en France⁶.

La féminisation des noms dans le courant du Moyen Âge ne pose pas de problèmes. La grande majorité des formes sont attestées depuis longtemps. Si l'on devait féminiser un nom, on appliquait aux termes masculins différents suffixes dont : *-iere*, *-trice*, *-eresse*, *-esse*, *-ienne* et *-e*⁷. Certains de ces suffixes ont à l'heure actuelle une connotation péjorative comme c'est le cas avec le terme *mâîtresse*.

⁴ In Becquer Annie, *op. cit.*, p.16.

⁵ *Ibid.*, p.13.

⁶ In Bouchard Pierre, Béguelin Marie-José, Guilloton Noëlle, Mathieu Marie-Josèphe, Moreau Marie-Louise, Pietro Jean-François de, Vachon- L'Heureux Pierrette, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Duculot, 1999, p.47.

⁷ In Becquer Annie, *op. cit.*, p.10.

3. Les Temps Modernes

3.1 La position de l'Académie française

Au début du XVIIIe siècle, l'académicien Vaugelas et le Père Bouhours posent que « le genre masculin est le plus noble. Il prévaut tout seul contre deux féminins »⁸. On peut percevoir à travers ces deux hommes la voix de l'Académie française. Le masculin est posé comme genre dominant et cette règle est toujours d'application aujourd'hui.

3.2 La position des écrivains

Certains écrivains se montrent favorables à la féminisation. En 1750, l'écrivain Marivaux, à travers les paroles d'une des protagonistes de *La colonie*, revendique pour les femmes le droit « au Palais, à tenir audience, à être avocate, capitaine, conseillère, intendante ou présidente. »⁹

En 1867, Hyppolite Taine dans son œuvre *Vie et Opinion de Graindoy* parle de « jeunes dames chirurgiennes »¹⁰.

Une des héroïnes de *L'Espoir* de Malraux dira également « moi, je suis chirurgienne »¹¹.

⁸ In Khaznadar Edwige, *Éducation des mentalités: Sexisme et grammaires scolaires*, 2000, <http://www.chez.com/languefrancaise/>, consulté le 18 octobre 2007.

⁹ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.47.

¹⁰ In Becquer Annie, *op. cit.*, p.14.

¹¹ *Ibid.*

4. Le XXe siècle : intervention des institutions politiques

Pourquoi la féminisation des noms et surtout des noms de métier, fonction, grade ou titre fait-elle l'objet de débats ? L'émergence desdits débats va de pair avec l'évolution de notre société où le terrain professionnel est de plus en plus occupé par les femmes et où il devient nécessaire de promouvoir l'égalité entre les deux sexes et ce surtout sur le plan professionnel.

Le langage est loin d'être neutre et à travers lui, se manifestent les rapports de force présents dans une société. On se doit d'adapter le langage à notre société, de montrer à travers lui, les rapports d'équité entre hommes et femmes, afin que ces dernières ne perdent pas une composante importante de leur identité.

Les partisans de cette féminisation sont nombreux et le principal adversaire est l'Académie française, soutenue par quelques auteurs. Tant les linguistes que les personnes préoccupées par les enjeux sociaux de cette problématique tendent à favoriser la féminisation des noms.

Ce débat concerne la plupart des pays francophones. Il apparaît d'abord au Québec, touche la France, le Canton de Genève et enfin la Communauté française de Belgique.

4.1 La féminisation au Québec

Étrangement, le mouvement arrive très tôt au Québec. On aurait pu penser que ce débat aurait d'abord submergé la France, pays natal de la langue française.

Mais le Québec est le premier pays francophone à être touché par la vague de féminisme nord-américaine qui touchera par après l'Europe¹².

Au Québec, c'est l'Office de la langue française¹³, langue reconnue comme langue officielle du Québec, qui régit les problèmes liés à la féminisation. L'Office doit d'abord répondre aux demandes des milieux de travail, parfois hésitants quant à la dénomination à adopter. Le 28 juillet 1979, l'Office émet un avis recommandant l'emploi des formes féminines pour désigner une personne de sexe féminin, ou tout du moins à accorder le déterminant au féminin.

Dès 1980, l'Université de Montréal se penche sur la question et à la fin de l'été 1981, elle adopte officiellement la liste des dénominations et des titres féminins¹⁴. Mais ces premières applications ne semblent toucher que certains milieux spécifiques puisqu'il faut attendre 1991 pour que soit publié un guide à l'usage des citoyens pour les guider dans ces nouvelles pratiques d'écriture, « Au féminin, guide de féminisation des titres de fonctions et des textes »¹⁵.

4.2 La féminisation en Suisse romande

Comme dans d'autres territoires francophones, le débat sur la féminisation est lancé par les mouvements féministes. Dès 1981, l'égalité entre hommes et femmes a une base juridique qui doit être traduite dans la vie quotidienne notamment à travers les pratiques langagières. En 1991, la Délégation à la langue française prend connaissance des débats en cours et demande conseil aux spécialistes de la langue sensibles aux enjeux sociaux de la promotion des

¹² In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.6.

¹³ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.7.

¹⁴ *Ibid.*, p.10.

¹⁵ Québec, Office de la langue française, *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonctions et des textes*, Québec, Publications du Québec, 1991.

femmes¹⁶. La même année, la Chancellerie fédérale publiera un document intitulé « Formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs »¹⁷.

Cependant, la Délégation de la langue française ne prend pas parti pour ou contre la féminisation. Les positions de l'institution apparaissent telles que les pratiques langagières doivent aller dans le sens d'une plus grande égalité entre hommes et femmes mais il faut se renseigner pour savoir dans quel cas appliquer telle pratique et quel est l'accueil qu'on leur réserve. Ces pratiques concernent essentiellement l'état de droit et le public n'est pas obligé de s'y soumettre, conformément au principe de la liberté d'expression. De plus, il faut toujours respecter le point de vue de ces femmes bien présentes qui ne souhaitent pas l'usage de termes marqués¹⁸.

La Délégation de la langue française a donc une position intermédiaire. Mais cette évolution des pratiques langagières doit s'accompagner d'une évolution sociale dans laquelle les femmes peuvent accéder aux postes les mieux placés hiérarchiquement, ce qui n'est pas encore le cas en Suisse romande¹⁹. Il faut attendre un important changement des mentalités pour pouvoir remettre le débat sur la féminisation au premier plan.

4.3 La féminisation en France

En France également, les femmes ont investi les domaines d'activités et de responsabilité. À l'époque, le Premier Ministre de Georges Pompidou s'est fermement opposé à la carrière des femmes et à la féminisation des noms²⁰. Il faut attendre le 13 juillet 1983 pour que soit instaurée la « Loi Roudy » favorisant l'égalité professionnelle, loi souvent appliquée excepté dans les postes à

¹⁶ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.30.

¹⁷ *Ibid.*, p.31.

¹⁸ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.42.

¹⁹ *Ibid.*, p.43.

²⁰ *Ibid.*, p.45.

décisions²¹. La féminisation touche alors essentiellement trois domaines : le monde politique, le milieu éditorial et les médias.

Au niveau politique, les femmes, en se rapprochant des sphères de pouvoir, favorisent un changement des mentalités. En 1984, Yvette Roudy mettra en place une commission pour favoriser la féminisation, commission à laquelle s'oppose l'Académie française. La circulaire de 1986 qui impose la féminisation dans les textes réglementaires et officiels et celle de 1998 visent à supprimer l'invisibilité linguistique des femmes. Les adversaires de la féminisation s'insurgent : le masculin reste le genre générique et assure la pérennité de certains textes²². Le 6 mars 1998, le Premier Ministre Jospin mène une politique de féminisation, soutenu par des femmes occupant des postes à responsabilité²³.

Au niveau de la langue, le 19 mars 1998, la Commission générale de terminologie et de néologie (Cogeter) se charge de réaliser une étude sur la féminisation des appellations professionnelles. Elle conclut que l'évolution de la société doit se marquer dans la langue mais son rapport reflète les positions de l'Académie française. La Cogeter constate l'échec des tentatives de féminisation dans d'autres pays. Elle ne s'oppose pas à la féminisation des noms de métiers mais à celle des fonctions, grades ou titres qui réfèrent à des charges ou missions à accomplir²⁴. Cependant, la Cogeter ne donne aucune règle pour féminiser les noms de métier : l'Institut national de la langue française s'en chargera. Il démontre que rien ne s'oppose à la féminisation sur le plan linguistique et que la langue a constamment féminisé par le passé. De plus, les outils opérationnels de l'ancienne langue française sont toujours valables maintenant²⁵. L'Institut publiera un guide proposant une liste indicative de 2200 termes féminisés²⁶.

²¹ *Ibid.*

²² *In* Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.50.

²³ *Ibid.*, p.51.

²⁴ *Ibid.*, p.53.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *In* Becquer Annie, *op. cit.*, p.63.

Enfin, les médias ont aussi participé au débat en permettant aux partisans et opposants de s'exprimer et ont, dans une large mesure, appliqué la féminisation. Mais il reste quelques incohérences. Au sein d'un article, un terme peut apparaître plusieurs fois, tantôt féminisé, tantôt non féminisé ; des féminins irréguliers apparaissent, preuve que les règles de féminisation sont peu connues et que les journalistes ont conscience que le masculin ne peut plus impliquer le féminin²⁷. Souvent, la féminisation reste ignorée et plus particulièrement pour les termes d'activités valorisées financièrement ou symboliquement, d'activités manuelles ou physiques et ceux dont le féminin a une connotation péjorative. Mais même dans les milieux les plus réticents, les médias opèrent une grande évolution : ils parviennent à légitimer certains féminins qui deviennent communément acceptés.

4.4 La féminisation en Communauté française de Belgique

Ce débat n'atteindra que bien plus tard la Belgique. Il faut d'abord attendre que le mouvement féministe nord-américain atteigne l'Europe et de là, la Communauté française de Belgique. On retrouve les mêmes arguments en faveur d'une féminisation: déni d'une composante importante de l'identité des femmes, hiérarchisation entre les hommes et les femmes, invisibilité des femmes dans les milieux professionnels.

Un décret belge paraît le 21 juin 1993²⁸ : on y énumère les différents cas dans lesquels la féminisation doit être appliquée, cela concerne surtout les milieux administratifs et les documents émanant d'institutions officielles.

²⁷ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.58.

²⁸ *Ibid.*, p.67.

Le 5 juillet 1993, le Conseil Supérieur de la langue française publie « Mettre au féminin »²⁹, un livret qui a pour but d'aider les fonctionnaires et les usagers à respecter le décret.

Le débat sur la féminisation est rapidement porté au devant de la scène publique où les médias et les politiques tiennent à donner leurs avis.

Les adversaires à la réforme avancent de nombreux arguments, comme le fait que seuls les Français peuvent réformer la langue, faisant du Belge un simple locataire de la langue et non un dépositaire à part entière ; les mots nouveaux créés par la féminisation peuvent avoir un tout autre sens et seul l'usage peut se prétendre maître de la langue. De plus, l'introduction de nouveaux termes pourrait mener à une incompréhension générale, même entre francophones³⁰.

Tous ces arguments d'apparence linguistique sont sociologiques. Malgré tout, en 1995, les applications de la féminisation restent peu fréquentes. Certaines femmes se présentent toujours à l'aide de dénominations masculines³¹.

La médiatisation, tant écrite que parlée, reste un des principaux moyens de légitimation des nouvelles formes féminines et de familiarisation du public à celles-ci. En 1999, on constate que pour la plupart des partis qui distribuent des prospectus, dans le cadre de la campagne publicitaire pour les élections parlementaires, la féminisation est souvent appliquée à l'ensemble des noms. Seuls quelques-uns continuent d'employer des dénominations masculines³².

²⁹ Bruxelles, Ministère de la Communauté française de Belgique, Service de la langue française, *Mettre au féminin : Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles : Publications du service de la langue française, 1994.

³⁰ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.68.

³¹ *Ibid.*, p.72.

³² *Ibid.*, p.74.

4.5 La position de l'Académie française

L'Académie française prend position très tôt dans le débat sur la féminisation. Même si en 1932, l'Académie, consciente de l'irruption des femmes dans la vie publique, sociale et professionnelle atteste certains néologismes féminins tels que *artisane*, *aviatrice*, *bûcheronne*³³, ... elle reste opposée à la féminisation des noms. En 1984, elle charge Georges Dumézil et Claude-Lévi Strauss de rédiger un texte pour rappeler le rôle des genres grammaticaux en français³⁴.

L'Académie énonce clairement que la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur et qu'il est illusoire qu'une grammaire féminisée renforce la place de la femme dans la société.

De plus, l'introduction de termes spécifiquement féminisés pourrait avoir des conséquences considérables : pour désigner un groupe composé d'hommes et de femmes ayant tous une formation en informatique, nous devrions parler des *informaticiens et informaticiennes*. Mais en respectant un tel usage, après quelques temps, le terme *informaticien* ne désignerait plus qu'exclusivement les personnes de sexe masculin et non les deux sexes, comme initialement. Cette redondance enlève au masculin sa valeur générique et collective³⁵.

Enfin, certaines règles de féminisation mèneraient à la formation de barbarismes inacceptables : on retrouve les termes *instituteure* et *chercheure*, formés selon les nouvelles règles de féminisation des noms alors que d'autres féminins correspondants sont déjà attestés, tels *institutrice* et *chercheuse*³⁶.

³³ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.48.

³⁴ L'Académie française, *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, 2002, <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation.asp>, consulté le 09 novembre 2007.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

L'Académie française s'oppose fermement à la féminisation : elle soutient qu'une ségrégation des dénominations ne ferait qu'accentuer la différence entre les deux sexes, résultat qui est fondamentalement contraire au but recherché³⁷.

4.6 Recherches pour contrer l'Académie française

Au contraire, les chercheurs de l'Université de Fribourg ont voulu démontrer que la féminisation n'alourdit pas excessivement un texte. Si on remplace, dans un texte, les termes masculins génériques comme *maçons* par des termes féminisés tels que *maçonnes*, *maçon(ne)s* ou encore *maçons et maçonnes*, alors sa lecture est légèrement ralentie au début mais reprend un rythme normal par la suite et on ne ressent plus cette lourdeur du texte accusée par l'Académie française. Les chercheurs de l'Université de Fribourg se montrent donc favorables à cette féminisation des noms, ressentie comme une représentation égalitaire de notre société³⁸.

³⁷ L'Académie française, *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, 2002, <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation.asp>, consulté le 09 novembre 2007.

³⁸ Université de Fribourg, *Etude sur la féminisation des noms*, 11 novembre 2006, <http://www.unifr.ch/main/news/detail.php?nid=ur14nu01vy>, consulté le 05 novembre 2007.

5. Conclusion

Ces observations nous amènent à dire que la féminisation des noms a beaucoup progressé dans de nombreux domaines et ce, pour des raisons essentiellement sociologiques.

Elle a envahi dans une certaine mesure le monde politique puisque des décrets qui la favorisent apparaissent progressivement en territoires francophones et aussi à plus grande échelle puisque même l'UNESCO révisa en 1994 ses textes fondamentaux afin qu'ils ne contiennent plus de dénominations discriminantes³⁹.

Cette mise au féminin envahit à peu près tous les milieux mais il reste à voir si, par la suite, elle sera bien appliquée. Elle est présente dans de nombreux écrits administratifs, mais se fait encore peu ressentir dans la pratique. Les médias semblent être, dans cette optique, le seul moyen de légitimation des formes féminisées.

Il faut d'abord attendre un changement dans l'esprit du citoyen et dans ses pratiques langagières quotidiennes. En effet, pourquoi mettrions-nous plus en avant le débat sur la féminisation des noms s'il n'a aucun impact sur la langue courante ? Là où le citoyen québécois a déjà accepté de nombreuses formes, le citoyen francophone européen ne peut pas en dire autant. Attendons qu'il se familiarise à ces nouvelles pratiques avant d'ajouter de nouvelles prérogatives.

On peut s'attendre à ce que, dans un futur proche, ces pratiques soient communément acceptées, même par ceux qui aujourd'hui y sont encore fermement opposés.

³⁹ In Bouchard Pierre, *op. cit.*, p.4.

Bibliographie

L'ACADÉMIE FRANÇAISE, *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, 2002, <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation.asp>, consulté le 09 novembre 2007.

BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard, CHOLEWKA Nicole, COUTIER Martine, FRÉCHER Josette, MATHIEU Marie-Josèphe, *Femme, j'écris ton nom ... : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française, 1999.

BOUCHARD Pierre, BÉGUELIN Marie-José, GUILLOTON Noëlle, MATHIEU Marie-Josèphe, MOREAU Marie-Louise, PIETRO Jean-François de, VACHON-L'HEUREUX Pierrette, *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Duculot, 1999.

Bruxelles, MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, Service de la langue française, *Mettre au féminin : Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles : Publications du Service de la langue française, 1994.

GREVISSE Maurice, *Le bon usage : Grammaire française*, Paris, Duculot, 1986.

KHAZNADAR Edwige, *Éducation des mentalités: Sexisme et grammaires scolaires*, 2000, <http://www.chez.com/languefrancaise/>, consulté le 18 octobre 2007.

MICHEL Jacques, *Grammaire de base du latin*, Presses universitaires de Bruxelles a.s.b.l., 1978.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *La féminisation des noms de métiers, fonction, grade et titre*, 2000, <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/cogeter/feminisation/accueil-feminisation.html>, consulté le 05 novembre 2007.

Québec, OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonctions et des textes*, Québec, Publications du Québec, 1991.

SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Mettre au féminin : Guide de féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre*, s. d., <http://www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>, consulté le 10 novembre 2007.

Suisse, GROUPE DE TRAVAIL INTERDÉPARTEMENTAL, *La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs*, Berne, La Chancellerie fédérale suisse, 1991.

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG, *Étude sur la féminisation des noms*, 11 novembre 2006, <http://www.unifr.ch/main/news/detail.php?nid=ur14nu01vy>, consulté le 05 novembre 2007.

Communelanguage.com

Table des matières

1. Introduction	2
2. L'Antiquité et le Moyen Âge	3
2.1 Les féminins de noms latins.....	3
2.2 Des féminins dans les textes des XIIe et XIIIe siècles	3
2.3 Les formes féminines pour les statuts, fonctions, titres et charges	4
3. Les Temps Modernes	5
3.1 La position de l'Académie française.....	5
3.2 La position des écrivains.....	5
4. Le XXe siècle : intervention des institutions politiques	6
4.1 La féminisation au Québec	6
4.2 La féminisation en Suisse romande	7
4.3 La féminisation en France.....	8
4.4 La féminisation en Communauté française de Belgique	10
4.5 La position de l'Académie française.....	12
4.6 Recherches pour contrer l'Académie française	13
5. Conclusion	14
Bibliographie.....	15
Table des matières.....	17

Communelanguie.com